

le mardi 6 avril 2004

13 h

Prière.

M. S. Graham (Kent) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Saint-Charles, dans le comté de Kent, qui demandent que le gouvernement procède aux travaux nécessaires de réparation des routes du nord et du sud de la paroisse. (Pétition 27.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M. S. Graham :

39, *Loi sur la transparence fiscale.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit lu une deuxième fois à la prochaine séance.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

par M. Holder :

40, *Loi constituant l'association des Technologues en radiation médicale du Nouveau-Brunswick.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

M. Paulin donne avis de motion 75 portant que, le mardi 13 avril 2004, appuyé par M. Albert, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre tout document concernant la coupe de bois et la sylviculture sur les terres du Village Historique Acadien, y compris la correspondance, les notes de service, les courriers électroniques, les rapports, les plans d'aménagement forestier, les analyses, les recherches, les avis, les recommandations, les contrats, les allocations de coupe, les appels d'offres, les soumissions et les comptes rendus de réunion pour la période allant du 1er janvier 2002 au 6 avril 2004.

M. Paulin donne avis de motion 76 portant que, le mardi 13 avril 2004, appuyé par M. Landry, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre toute correspondance, les

courriers électroniques, les télécopies, les lettres envoyées par des citoyens ou groupes au ministère des Ressources Naturelles et/ou ministre des Ressources Naturelles au sujet du parc provincial du Mont Carleton pour la période allant du 1er janvier 2002 au 6 avril 2004.

---

L'hon. M. Alward donne avis de motion 77 portant que, le mardi 13 avril 2004, appuyé par l'hon. P. Robichaud, il proposera ce qui suit :

attendu que la pêche commerciale est une partie essentielle de la vie économique et culturelle des régions côtières du Nouveau-Brunswick ;

attendu que, le 25 mars 2004, le ministre fédéral des Pêches et des Océans a annoncé son intention de stabiliser les allocations dans plus de 29 pêches de l'Atlantique, y compris celle du crabe des neiges du golfe, et a rendu public le *Cadre stratégique de gestion des pêches sur la côte Atlantique du Canada*, un plan détaillé visant à orienter la gestion des pêches ;

attendu que le cadre stratégique en question établit que les processus décisionnels en matière de gestion des pêches doivent être équitables, transparents et assujettis à des règles et à des procédures précises et cohérentes et qu'ils doivent être perçus comme tels ;

attendu que, en 2003, le ministre fédéral des Pêches et des Océans a annoncé un plan de gestion triennal pour le crabe des neiges du golfe, qui fixait pour 2003-2005 les allocations et les parts des flottilles et des zones et reconnaissait les parts historiques provinciales du Nouveau-Brunswick ;

attendu que, le 1<sup>er</sup> avril 2004, le ministre fédéral des Pêches et des Océans a modifié unilatéralement le plan de gestion triennal du crabe au détriment des parts historiques provinciales du Nouveau-Brunswick et en contradiction directe avec les principes du *Cadre stratégique de gestion des pêches sur la côte Atlantique* ;

attendu que l'effet de la décision est l'allocation de 320 t de crabe des neiges du Nouveau-Brunswick à une autre province, ce qui entraîne une perte directe de 2,1 millions de dollars pour les pêcheurs du Nouveau-Brunswick et une perte de près de 6 millions dans l'activité économique de la province pour 2004 seulement ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative fasse part de son appui au principe selon lequel les processus décisionnels en matière d'allocations doivent être équitables, transparents et assujettis à des règles et à des procédures précises et cohérentes comprises dans le *Cadre stratégique de gestion des pêches sur la côte Atlantique*

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement fédéral à réaffirmer les parts historiques provinciales inscrites dans le plan de gestion du crabe des neiges de 2003-2005, à respecter les engagements pris à l'égard de la province et à rétablir les allocations du Nouveau-Brunswick de 2003-2005 conformément au *Cadre stratégique de gestion des pêches sur la côte Atlantique*.

---

M. Arseneault donne avis de motion 78 portant que, le mardi 13 avril 2004, appuyé par M. Boudreau, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre le nom et la rémunération des personnes qui, depuis le 10 juin 2003, ont travaillé à temps plein, à temps partiel ou à forfait pour un conseil ou une commission du gouvernement ou y ont été nommées.

---

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture et moyennant le consentement unanime pour passer outre à l'appel des motions émanant des députés, reprenne le débat sur le budget.

---

Il est unanimement convenu de passer outre à l'étude des motions émanant des députés.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 37, *Loi sur les dons de tissus humains*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 37 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 37, *Loi sur les dons de tissus humains*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 38, *Loi concernant le magasinage le dimanche*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 38 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 38, *Loi concernant le magasinage le dimanche*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

Il est donné lecture de l'ordre du jour portant reprise du débat ajourné sur la motion 65, laquelle est ainsi formulée :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Le débat reprend.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. C. LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

L'hon. M. Steeves invoque le Règlement ; il soutient que M. Jamieson (Saint John-Fundy) a désigné nommément le premier ministre au lieu d'employer son titre ou le nom de sa circonscription.

Le président suppléant met en garde les parlementaires contre l'emploi des patronymes à la Chambre.

Après un certain laps de temps, M. Sherwood prend le fauteuil à titre de président suppléant de la Chambre.

Après un autre laps de temps, M. C. LeBlanc, vice-président de la Chambre, reprend le fauteuil à titre de président suppléant.

Le débat se poursuit.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce que l'heure habituelle d'ajournement est arrivée.

---

La séance est levée à 18 h.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 60	(9 janvier 2004) ;
documents demandés dans l'avis de motion 63	(13 janvier 2004) ;
documents demandés dans l'avis de motion 67	(20 janvier 2004) ;
documents demandés dans l'avis de motion 58	(28 janvier 2004).